



CAIRANNE, LE

MAIRIE
DE
CAIRANNE
84290

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 17 JUIN 2019 à 20.00 H, salle du Conseil Municipal. Tous les Adjoint, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

POUVOIRS : Mme. Amandine ROLLIN à Mme Claudine MONIER

ABSENTS EXCUSES : José CANDEL- Pascal FRANZAK- Stéphane CHARANCON

Mme. Evelyne VILELA est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu d'inscrire deux questions de plus à l'ordre du jour relatives à la Communauté de Communes pour la répartition des sièges et à l'ALSH, le conseil est d'accord à l'unanimité

1- DECISIONS MODIFICATIVES :

Crédits à ouvrir

CHAP.	Compte	opérations	Objet	MONTANT
21	2183	D/101	Acquisition et installation téléphonie	3 000.00
23	2315	D/224	Sécurisation trottoirs .	2 500.00
21	21578	D/243	Acquisition lame voirie	1 800.00
			TOTAL	7 300.00
Crédits	A réduire			
020	020	D/OPFI	Dépenses imprévues	- 2 300.00
21	2158	D/113	Réparation élévateur	- 5 000.00
			TOTAL	- 7 300.00

Décisions adoptées à l'unanimité

2. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur matérielle c'est une somme de 400 € qui sera versée à l'association « ARCAZIC », l'association « **les cigales en balade** » recevra 200 € de subvention.

Entre temps une nouvelle association s'est fait connaître « **Chic on fripe** » qui sollicite une subvention de 100.00 € afin de couvrir les frais d'enregistrement de leur association. Adopté à l'unanimité

3. REAMENAGEMENT DE LA PLACE GENERAL DE GAULLE, ET CREATION D'UNE HALLE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 :

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers de la circulaire de Monsieur le Préfet fixant notamment les types de travaux éligibles au titre d'un programme DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2019.

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'ils ont beaucoup œuvré sur ce projet qui leur tient à cœur, l'idée principale du conseil était de recréer la halle qui existait auparavant (vers 1900) en aménageant une structure de façon à favoriser l'animation et permettant d'accueillir des manifestations diverses mais aussi des événements culturels ou pédagogiques au cœur de cet espace. L'objectif est de renforcer et valoriser le potentiel de cette place située en plein cœur du village. Le coût total prévisionnel hors taxes de ce programme s'élève à la somme de **245 352.23 HT**, on sollicitera dans le cadre de la **DETR 35 %** du montant prévisionnel hors taxes, soit **85 873.28 €**.

M. le Maire rappelle qu'en 2018 nous avons sollicité le Conseil Régional qui n'avait pas répondu ; aujourd'hui avec l'aide de la DETR, M. le Maire est pratiquement sûr d'obtenir, au moins les 50 % d'aide, puisque l'Etat nous avait déjà versé les amendes de police concernant le réaménagement de la place Général de Gaulle. Il précise que l'on est en attente de la réponse du Conseil Régional, puisque notre dossier a été redéposé le mois dernier. Adopté à l'unanimité

4. MISE EN PLACE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE POUR VOITURE PAR LE SEV :

Monsieur le Maire explique à ses Collègues qu'il a pour projet d'installer une borne de charge pour voitures électriques et souhaiterait implanter cet équipement derrière la poste.

M. le Maire explique que le Syndicat d'Énergie Vauclusien en a la compétence optionnelle. En effet le Comité syndical du SEV, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, a validé l'engagement du Syndicat dans un projet de déploiement sur le territoire départemental d'un réseau de bornes de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, s'appuyant sur ses statuts qui prévoit que le SEV peut exercer la compétence déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Ce projet implique la mise en place et l'organisation par le SEV d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Monsieur le Maire propose que la commune de Cairanne adhère au SEV pour lui transférer la compétence relative aux infrastructures de recharges pour véhicules hybrides et électriques. Cette

installation fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public, entre le Syndicat d'Energie Vauclusien et la Commune de Cairanne
Adopté à l'unanimité.

5. COUPE DE BOIS AFFOUAGES 2019 :

Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'il souhaite affecter au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage, pour la satisfaction de leurs besoins ruraux et domestiques, une coupe sise en forêt communale de Cairanne, dans la parcelle forestière N°11 **coupe de taillis de chênes pubescents sur 08.37 HA** ; coupes prévues et nécessaires au bon entretien et au suivi sylvicole.

L'exploitation de ladite coupe incombe aux **affouagistes de Cairanne, uniquement**.
Le prix du lot sera de 100.00 € + 500.00 € de caution. L'inscription des personnes intéressées s'effectuera du 22/07/ au 23/08/2019 en mairie de Cairanne.
Le délai d'exploitation est fixé à la date du 31 mars 2020.

Trois garants sont désignés : **Mrs. Roland LIFFRAN – Roger ROSSIN – Pascal FRAN CZAK pour être garants de l'exploitation à réaliser.**
Ces trois garants sont soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.138-12 du Code Forestier.

M. le Maire précise que pour l'entretien des massifs forestiers pour la défense des forêts contre les incendies mis en œuvre par le SMDV, le Département soutient l'entretien des forêts et des espaces naturels dans le but de les préserver, d'en assurer une gestion satisfaisante et de leur maintenir une fonction économique durable, au moyen d'un dispositif départemental d'aide à la réalisation des travaux forestiers mais aussi dans le cadre du FEADER . M. le Maire précise que l'on déposera un dossier de demande de subvention pour les travaux 2020/2021. Adopté à l'unanimité

6. FIXATION DES BAREMES DU QUOTIENT FAMILIAL POUR L'ALSH:

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des changements de tarification demandé par la CAF pour les accueils ALSH, et les accueils de loisirs périscolaires.

En effet, la CAF accompagne financièrement la Commune pour leur fonctionnement, par le versement de la prestation de service ALSH et l'aide complémentaire à la prestation des services accueil de loisirs.

Désormais la CAF soumet cette attribution à deux conditions cumulatives :

- L'application d'une tarification accessible et modulée en fonction des revenus des familles
A compter du 1^{er} septembre 2019.

STATISTIQUES COMMUNALES

Situation au 31/12/17

CAF

CAIRANNE

Caf de Vaucluse	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
	<230	230-305	305-396	396-465	>465
Tranche d'âge enfant					
00-03ans	0	0	2	0	34
04-06ans	0	0	2	1	32
07-12ans	0	0	3	2	69
13-15ans	0	0	1	1	19
16-18ans	0	1	1	0	22
19-20ans	0	0	0	0	2
TOTAL	0	1	9	4	178

Tarifs Accueil Périscolaire

Quotient familial	Matin	Soir
QF1 : QF ≤ 230	0,90	0,90€
QF2 : 230 ≤ QF ≤ 305	0,90€	0,90€
QF3 : 305 ≤ QF ≤ 396	0,90€	0,90€
QF4 : 396 ≤ QF ≤ 465	1,00€	1,00€
QF5 : QF à partir de 465	1,00€	1,00€

TARIFS ACCUEIL DES MERCREDIS ET VACANCES

Quotient familial	JOURNÉE	DEMI-JOURNÉE
	QF1 : QF ≤ 230	6.40 €
QF2 : 230 ≤ QF ≤ 305	6.40 €	3.20 €
QF3 : 305 ≤ QF ≤ 396	6.40 €	3.20 €
QF4 : 396 ≤ QF ≤ 465	6.60 €	3.30 €
QF5 à partir de 465	6.60 €	3.30 €

Adopté à l'unanimité

7. NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A COMPTER DES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020 :

Monsieur le Maire expose que l'article L 5211-6-1 (VII) du CGCT dispose que, au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, les communes en lien avec leur intercommunalité doivent procéder à la détermination du nombre et à la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

Un arrêté préfectoral constatera l'accord des communes avant le 31 octobre 2019.

Deux scénarios sont possibles :

- **Soit par répartition des sièges en application des dispositions du droit commun prévues du II au V de l'article 5211-6-1 du CGCT**

Dans ce cas, c'est le régime « de droit commun » qui s'appliquerait. La Communauté de communes se verrait attribuer 37 sièges répartis selon les règles de calcul en vigueur, de la manière suivante

Commune	Nombre de délégués
Vaison la Romaine	14
Sablet	2
Entrechaux	2
Mollans sur Ouvèze	2
Cairanne	2
Rasteau	2
St Romain en viennois	1
Séguret	1
Puyméras	1
Roaix	1
Villedieu	1
Crestet	1
Faucon	1
St Marcellin les Vaison	1
St Roman de Malegarde	1
Buisson	1
Savoillans	1
Brantes	1
St Léger du Ventoux	1
TOTAL	37 délégués

Dans cette hypothèse, il est précisé que chaque commune disposant d'un seul siège pourrait désigner un délégué communautaire suppléant.

M. le Maire explique que ce scénario est très avantageux pour la ville de Vaison qui c'est précipitée pour faire ce choix, mais pas très équitable pour les autres communes

- **Soit par accord local dans les conditions prévues au I de l'article L 5211-6-1 du CGCT pour les communautés de communes**

Parmi l'ensemble des hypothèses de répartition rendues possibles par la loi, le Conseil communautaire réuni le 28 mai 2019, a délibéré pour que soit proposé au vote des communes, l'accord local suivant, afin de respecter au mieux la volonté d'assurer une représentativité plus équitable des communes au sein du conseil communautaire :

Commune	Nombre de délégués
Vaison la Romaine	12
Sabliet	2
Entrechaux	2
Mollans sur Ouvèze	2
Cairanne	2
Rasteau	2
St Romain en viennois	2
Séguret	2
Puyméras	2
Roaix	2
Villedieu	2
Crestet	1
Faucon	1
St Marcellin les Vaison	1
St Roman de Malegarde	1
Buisson	1
Savoillans	1
Brantes	1
St Léger du Ventoux	1
TOTAL	40 délégués

Dans cette hypothèse, il est précisé que chaque commune disposant d'un seul siège pourrait désigner un délégué communautaire suppléant.

Il est précisé que la répartition libre doit être adoptée par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI.

Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des Communes membres:

Commune	Nombre de délégués
Vaison la Romaine	12
Sablet	2
Entrechaux	2
Mollans sur Ouvèze	2
Cairanne	2
Rasteau	2
St Romain en viennois	2
Séguret	2
Puyméras	2
Roaix	2
Villedieu	2
Crestet	1
Faucon	1
St Marcellin les Vaison	1
St Roman de Malegarde	1
Buisson	1
Savoillans	1
Brantes	1
St Léger du Ventoux	1
TOTAL	40 délégués

La commune de Cairanne OPTÉ à l'unanimité des membres présents pour un accord local, selon la répartition ci-dessus

QUESTIONS DIVERSES /

Monsieur le Maire signale l'installation d'un médecin généraliste sur la commune de Cairanne à l'ancien local du multimédia.

Compromis de vente signée pour la « maison verte » Bricet

Vente de terrain signée le 21/06/2019 avec les conjoints CLOUPET/BOYER

Démarrage des travaux pour le futur rond-point de la Béraude

QUELQUES DATES A RETENIR

Le 28 juin : Match « Vieux Crampons » en hommage à Christian COLOMBET

Le 29 juin : Fête des Ecoles

DIMANCHE 14 JUILLET 14h : Concours de boules familial et château gonflable pour les enfants 19h00 : Apéritif Républicain offert à toute la population 20h00 : Buffet Républicain et animation musicale (paiement à l'inscription) Prix : 10€ (adulte) et 5€ (enfant) – Inscriptions à la Mairie

Le 07 JUILLET 2019 : montée historique

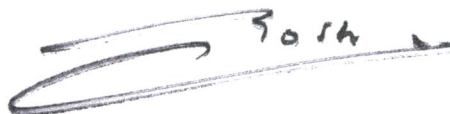
Le 20 JUILLET 2019 : 90 ans pour la société de chasse

DIMANCHE 28 JUILLET FETE VOTIVE

Appellation ambitieuse et dynamique passée Cru des Côtes du Rhône en 2016, l'A.O.C. Cairanne célèbre cette année sa 45ème Fête du Vin. Domaines et maisons se mobilisent le dimanche 22 juillet de 16h à 22h afin de faire (re)découvrir leurs vins d'exception dans une ambiance musicale, festive et chaleureuse.

Prochain conseil : probablement le 02 septembre 2019

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21.00 H.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. O. S. H.' with a large, sweeping underline.